



Saisie du Bâtonnier

Par lebeotien

Bonjour,

J'aimerais savoir si il n'existe qu'un unique bâtonnier.

Je m'explique:

Ayant un avocat saisi pour le tribunal administratif, j'aimerais interpeller le bâtonnier sur certains agissements de celui-ci.

Mais dois-je saisir un bâtonnier lié au tribunal administratif ou celui de l'ordre auquel appartient l'avocat, si celui-ci est différent ?

Merci

Par Violet

Bonjour leboetien,

Lorsque vous indiquez :

"Mais dois-je saisir un bâtonnier lié au tribunal administratif ou celui de l'ordre auquel appartient l'avocat, si celui-ci est différent ?"

C'est celui de l'ordre des avocats.

Pour info :

Vous devrez lui adresser un courrier recommandé A.R.

Cordialement.

Par Isadore

Bonjour,

Il faut toujours s'adresser au bâtonnier du barreau de l'avocat. Le bâtonnier d'un autre barreau ne sera pas compétent pour s'occuper du litige, n'ayant aucune autorité sur les avocats "étrangers" (à son barreau, s'entend).

Par lebeotien

Bonjour,

Merci de vos réponses à toutes deux.

Du coup, même si le bâtonnier a résidence au tribunal judiciaire et que le litige était devant le tribunal administratif, je dois saisir le bâtonnier de l'avocat...

Merci